

1^{ère} assemblée générale 6 février 2015

Présents : Philippe Bapst, Michel Brünischolz, Gérald Dafflon, Daniel Droux, Manfred Herren, Claude Magnin, Frédéric Oberson, Etienne Pittet, Ruedi Schläfli
CFA : Frédéric Ménétrety
Secrétaire : Jocelyne Cotting

Lieu : **Restaurant de l'Aigle Noir à Neyruz**

Heure : **09h30**

Excusés : Perroud Benoit, Sciboz Nicolas, Jacquat Bertrand, Bochuz Sébastien, Schorderet Gilles, Oberson Jacques, Aeberhart Philippe, Suard Frédéric, Berset Frédéric, Waeber Pierre-Alain, Crausaz Olivier, Bongard Pascal, Ménétrety Alain, Margueron Daniel, Wenger Frédéric, Deillon Bertrand, Roland, Chantal, Fragnière Christian, Bapst Michel, Python Jacques, Balmer Olivier, Quartenoud Caroline.

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 2 juin 2014 à Chénens (Envoi sur demande du PV ou pourra être consulté 30 minutes avant l'assemblée sur place)
3. Informations sur le périmètre qualité paysage Glâne-Sarine-Lac
4. Présentation du règlement de financement
5. Approbation du règlement de financement
6. Divers

1. Accueil et salutations

Etienne Pittet salue toutes les personnes présentes au nom de l'association Qualité paysage et les remercie pour leur présence. Il demande si quelqu'un a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; ce n'est pas le cas. Il nomme les scrutateurs qui officieront durant l'assemblée : M. Steve Cotting, Jérémy Glanaz, Julie Macheret, Pierre Barbey. Des feuilles de présences sont distribuées.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 2 juin 2014 à Chénens

Le président demande à l'assemblée s'il y a des modifications ou des remarques à apporter au procès-verbal de l'assemblée constitutive du 2 juin 2014 à Chénens. Il n'y pas de remarques ou de modifications à apporter.

Le président demande à l'assemblée d'approuver le dit procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par main levée.

1^{ère} assemblée générale 6 février 2015

3. Informations sur le périmètre qualité paysage Glâne-Sarine-Lac

Etienne Pittet présente le projet Qualité paysage. Il rappelle que le dossier déposé le 15 octobre 2014 est revenu de la Confédération le 18 décembre 2014 avec une réponse positive. Il reste toutefois quelques modifications à apporter et le tout doit être retourné pour le 30 avril 2015. Dès que le projet sera définitivement accepté, il sera publié sur le site de l'OFAG. Le président fait remarquer que les mesures seront en ligne pour le recensement de printemps qui aura lieu du 13 février 2015 au 4 mars 2015.

Etienne Pittet montre à l'écran à l'aide du power point les cartes du périmètre. Il donne l'état des inscriptions à ce jour pour le périmètre à savoir 523 inscrits sur environ 917 possibles. Il rappelle aux personnes présentes les démarches à entreprendre pour leur inscription dans GELAN. Il annonce à l'assemblée que des catalogues des mesures et des livrets de l'IAG sont à disposition à la table du comité.

4. Présentation du règlement de financement

Pour le début de ce point, EP passe la parole à Frédéric Ménétrety qui salue les personnes présentes. Il remercie le comité ainsi que le groupe de travail pour le travail accompli et la bonne collaboration. Il retrace les épisodes qui ont marqué ce dossier. La solution qui a été mise sur pied à l'UPF en engageant des architectes paysagers et en demandant une supervision au bureau d'architecte VWA s'est avérée une très bonne solution puisque les 3 projets ont été qualifiés d'exemplaire et ont été approuvés moyennant quelques modifications à apporter jusqu'au 30 avril 2015. Il fait remarquer à l'assemblée que c'était judicieux de séparer les séances d'information sur les mesures de l'assemblée vu le nombre de participation aux séances des mesures (environ 80 % de participation à chaque séance). M. Ménétrety rappelle qu'un important travail attend encore le secrétariat car ceux qui ont choisi des mesures ne sont pas forcément membres de l'association.

Il donne au moyen du power point (joint au PV) les coûts des 3 projets pour les 8 ans de la durée des projets. Coûts de mise sur pied et coûts futurs pour la bonne marche des associations. Un coût total pour les 8 ans de Fr. 835'000.- divisé par le nombre d'hectare pouvant participer au projet, évalués à 75 % de participation, ce qui représente 60'000 ha environ donnant les coûts suivants : 14.-/ha de SAU et 11.-/PN. Ensuite, Etienne Pittet présente ensuite le règlement de financement article par article. Il demande s'il y a des questions.

- **Question:** si notre surface diminue?
Réponse: Il n'y aura pas de remboursement de la taxe d'entrée.
- **Questions:** peut-on inscrire « pâquis normaux » en entier et pas seulement PN?
Réponse: Ce sera modifié dans ce sens.
- **Question:** pourquoi a-t-on fait 3 projets dans le Canton? un projet aurait occasionné moins de frais?
Réponse: La Confédération a limité la grandeur d'un projet à 500 km² donc pour le Canton de Fribourg, pour ce qui n'était pas encore couvert, nous avons l'obligation de faire 3 projets.
- **Question:** Pourquoi c'est aux agriculteurs de payer ce projet?
Réponse: c'est aussi une des directives de la Confédération, les projets doivent être réalisés par la base, en tant que porteur de projet.

1^{ère} assemblée générale 6 février 2015

- **Remarque:** Un agriculteur fait remarquer que le choix des mesures sera important pour ne pas perdre de l'argent en payant une taxe d'entrée plus élevée que les contributions à toucher.

5. **Approbation du règlement de financement**

Comme il n'y a plus de questions, M. Etienne Pittet demande à l'assemblée d'approuver ce règlement de financement par main levée.

Le règlement de financement est approuvé à l'unanimité.

6. **Divers**

Le président informe l'assemblée que l'environnement informatique de GELAN a déjà été quelque peu modifié depuis les séances d'information sur les mesures.

Après ces informations, il donne la parole à l'assemblée :

- **Remarque :** M. Christian Ducotterd rappelle qu'il ne faut pas oublier que les agriculteurs ont perdu de l'argent cette année, que l'agriculteur perd en compétitivité alors que face à l'étranger il doit être plus compétitif. Il charge l'UPF de transmettre cette remarque à qui de droit.
- **Question:** Est-ce que les mesures pourraient être encore modifiées avant GELAN ?
Réponse: non quelques petites corrections seront encore apportées mais rien de fondamental.
- **Question:** Quelle garantie a-t-on pour les 8 ans que dure le projet ?
Réponse: Il n'y pas vraiment de garantie mais il y a une clause dans la convention que vous imprimez qui vous permet de sortir du programme.
- **Question:** Un agriculteur demande si le PV peut figurer sur le site de l'UPF ?
Réponse: Ce sera fait.

Comme il n'y a plus de questions, le président remercie l'UPF pour son investissement à l'élaboration de ce projet qualité paysage et propose d'applaudir M. Ménétrey pour le remercier. Il remercie également la secrétaire pour son investissement dans ce projet et surtout le groupe de travail ainsi que le comité qui a œuvré sans compter depuis presque une année.

Le vice-président, Ruedi Schläfli, remercie à son tour le président pour tout le travail effectué et propose à l'assemblée de l'applaudir également.

Le Président clôt l'assemblée à 11h00.

Granges-Paccot, le 13 février 2015

Le Président

La Secrétaire

Etienne Pittet

Jocelyne Cotting